

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00054  
Numéro SIREN : 824 707 913  
Nom ou dénomination : 2GTC

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006861

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **TOULON**

Date : 15/09/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/006861**  
n° de gestion : **2017B00054**  
n° SIREN : **824 707 913 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 15/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

**2GTC - Sté par actions simplifiée**  
**81 Avenue Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON France**

date de clôture : **31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**DCA**

**Pièce :** Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-8305/T-DEPOT-  
ACTE/I-728724



Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

### III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### IV

#### **Résolution 1 : Approbation des comptes annuels**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AD GE

## **Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, soit un bénéfice de 79 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 79 €.

## **Dividendes distribués antérieurement**

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre de cet exercice sont nuls.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

## **Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

## **Résolution 4 : Rémunération de la présidente**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

## **Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AN GF

## V

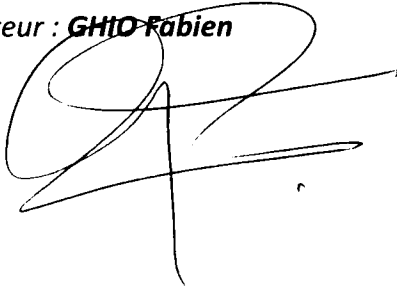
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par elle-même et les membres du bureau.

Le Président : **ARONI Agnès**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aroni', written over the printed name.

Le Scrutateur : **GHIO Fabien**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ghio', written over the printed name.

# 2GTC

\*\*\*

SAS au capital de 500 €  
Siège social : 81 Avenue Joseph Louis Ortolan  
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

## Rapport de gestion de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Madame ARONI Agnès, associée et présidente de la SAS 2GTC, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 29 Juin 2020 au siège de la société.

### I – Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant de produits d'exploitation de 600 € contre des produits d'exploitation 459 sur l'exercice antérieur, soit une augmentation de 30,85 %.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 521 €, contre 748 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 79 € contre un déficit (-) 290 € pour 2018, soit une amélioration de 127,26 %.

Compte tenu de produits financiers ainsi que de charges financières nuls, le résultat financier reste nul comme pour l'année précédente.

Compte tenu que les produits exceptionnels ainsi que les charges exceptionnelles sont nuls, le résultat exceptionnel est à 0 € contre un résultat exceptionnel de 938 euros pour l'exercice antérieur, soit une augmentation de 100 %.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable avant impôt est un bénéfice de 79 €.

Aucun impôt sur les bénéfices n'est dû, suite à l'imputation de 79 € provenant des déficits antérieurs reportables.

## **II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :**

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

## **III – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :**

Pandémie mondiale de Coronavirus (Covid-19)

Confinement en France à compter du 17 Mars 2020 et levée partielle en date du 11 Mai 2020

En date du 17/03/2020, l'état d'urgence sanitaire a été instauré en France du fait de l'épidémie mondiale de Covid 19. A partir de cette date et jusqu'au présent rapport, l'activité économique française, mais aussi mondiale, a subi un ralentissement important et même un arrêt total pour certaines activités stoppées par arrêté gouvernemental du 16 mars 2020.

La société a été très impactée par la crise sanitaire car bien qu'elle n'a eu aucune obligation de fermeture, la société n'a pas pu se réapprovisionner en matériaux à cause de la fermeture de nombreux fournisseurs.

## **IV – Evolution prévisible et perspective d'avenir :**

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 600 €, contre 458 € pour l'exercice précédent ; cette augmentation de 30,91 %, a permis d'absorber les charges d'exploitation de 521 €.

La politique envisagée est de développer le chiffre d'affaires afin d'augmenter le résultat d'exploitation avec la mise en place d'une politique commerciale et un démarchage clients plus actif.

Ainsi l'objectif est de réaliser un chiffre d'affaires plus important et dégager un bénéfice plus conséquent afin de consolider les capitaux propres de la société et assurer ainsi la solidité financière de l'entreprise.

## **V – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :**

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 79 €, celui-ci sera reporter dans le compte « report à nouveau créditeur ».

## **VI – Dividendes distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il n'a encore été distribué aucun dividende.

---

## **VII – Résultat des cinq derniers exercices :**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices n'est pas renseigné en totalité du fait de la création de la société en 2017 :

Exercice clos le	Résultat net comptable
31/12/2018	79 €
31/12/2017	(-) 727 €
31/12/2016	Néant
31/12/2015	Néant
31/12/2014	Néant

## **VIII – Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :**

Aucune réintégration ni déduction n'ont été effectuées.

Le montant du résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs s'élève à 79 €.

La somme de 79 € concernant les déficits restant à reporter a été déduite afin d'obtenir un résultat fiscal après imputation des déficits nul.

Aucun impôt sur les société n'est du.

Le montant total des déficits restant à reporter sur les prochains exercices est nul.

## **IX – Filiales, participations et sociétés contrôlées :**

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

## **X – Information concernant le capital :**

Néant.

## **XI – Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce**

1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

## **XII – Charges Somptuaires :** (CGI. Art 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

## **XIII – Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial** (CGI. Art 223 quiquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente : **ARONI Agnès**





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S A S 2GTC		81 Av. Joseph Louis Ortolan	
SIRET	8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1	83100 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

### B ACTIVITE

Activités exercées: Bâtiment - Maçonnerie Générale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

### F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

### G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du comptable:
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147	

CGA/OMGA / Viseur conventionné (cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 25/02/2020 Lieu TOULON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: ARONI Agnes
	Signature Présidente

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

*Cabinet Nicolas & Associés*

Formulaire obligatoire  
(article 223 du Code général des impôts)

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD  
2020

**ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065**

**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
			Montant des sommes versées :			
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission ou de déplacement.		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			7 Indemnités forfaitaires.	8 Rembours-ements.	9 Indemnités forfaitaires.	10 Rembours-ements.
M GHIO FABIEN Associé 81 AV JOSEPH LOUIS ORTO	495	2019				
Mme GHIO Agnès Présidente 12 Avenue Antoine Se Le Colibri 83000 TOULON	5	2019				

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC Néant  \*

Adresse de l'entreprise 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON

Numéro SIRET \* 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	720	550
		Autres * (3)	072	074	17	43
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	72	109	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>809</b>	<b>702</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>809</b>	<b>702</b>

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		(79)	(727)
	Résultat de l'exercice	136		79	648
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>499</b>	<b>421</b>
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>		
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	190	310	282
	Produits constatés d'avance	174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>310</b>	<b>282</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>809</b>	<b>702</b>	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DÉTTES (4)

Formulaire obligatoire (article 302, 302 septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le								
		S A S 2GTC		13 1 1 2 2 0 1 9						13 1 1 2 2 0 1 8								
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Néant		*				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210													
	Production vendue	biens	215		214													
		services *	217		218						600		458					
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222												
	Production immobilisée *				224													
	Subventions d'exploitation reçues				226													
	Autres produits				230								0					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						600		459					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234													
	Variation de stock (marchandises) *				236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242						520		376					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244								372					
	Rémunérations du personnel *				250													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252													
	Dotations aux amortissements *				254													
	Dotations aux provisions				256													
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						1							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260															
	Total des charges d'exploitation (II)				264						521		748					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270						79		(290)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280													
	Produits exceptionnels (IV)				290								938					
	Charges financières (V)				294						0							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300												
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348														
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310						79		648						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312						79		314						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318													
	Provisions non déductibles *				322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324													
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997													
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)		986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 septies)		138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990				
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septecies)		992		350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D								Zone de développement prioritaire (44 septecies)		993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352						79		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356														
Déficits		Déficits antérieurs reportables : *		79		ont imputés sur le résultat :		360						79				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370						0		372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	<b>TOTAL</b>	490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
		<b>TOTAL</b>	570		572		574		576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
	<b>TOTAL</b>				596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	79	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983	79	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	1			
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870	1			

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	92
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 1 9 ]

N° SIRET [ 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ S A S 2GTC ]

ADRESSE (voie) [ 81 Av. Joseph Louis Ortolan ]

CODE POSTAL [ 83100 ] VILLE [ TOULON ]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ GHIO ] Prénom(s) [ FABIEN ]

Nom marital [ ] % de détention [ 99.00 ] Nb de parts ou actions [ 495 ]

Naissance : Date [ 021174 ] N° Département [ 83 ] Commune [ TOULON ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 81 ] Voie [ AV JOSEPH LOUIS ORTOLAN ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.